

BUREAU COMMUNAUTAIRE

10 MARS 2022

A 10h00

Le 10 mars 2022 à 10h00, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis par visioconférence Microsoft Teams, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 mars 2022 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants,

DECIDE :

**N° dB.2022.122 - Compétence "Promotion du tourisme"
Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Office de tourisme de Bougival.**

- 1) d'attribuer une subvention de fonctionnement de 9.235 € (dont 8.535 € affectés pour le personnel) au bénéfice de l'association « Office de tourisme de Bougival » ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention et tout document s'y rapportant.

N° dB.2022.123 - Avenant n°1 au contrat particulier portant occupation d'un espace en gare de Versailles Chantiers non constitutive de droits réels entre SNCF Gares et Connexions et Versailles Grand Parc dans le cadre de la gestion de la gare routière du pôle d'échanges multimodal Versailles Chantiers.

- 1) d'approuver l'avenant n°1 au contrat particulier n° A-006136 portant occupation d'un local en gare de Versailles Chantiers ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au contrat particulier n° A-006136 et tous les documents s'y rapportant.

N° dB.2022.124 - Convention de partenariat avec l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay et attribution de subvention dans le cadre de la participation à l'évènement "Paris-Saclay SPRING 2022".

- 1) de conclure une convention de partenariat avec l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay dans le but de permettre la participation de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'évènement « Paris-Saclay SPRING 2022 » les 12 et 13 mai 2022, convention au titre de laquelle Versailles Grand Parc apportera une subvention d'un montant de vingt mille euros (20 000 € TTC) ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention de partenariat et tout document s'y rapportant.

N° dB.2022.125 - Convention pour la collecte des huiles usagées de qualité ' moteurs ' sur les déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc.

- 1) d'approuver les termes de la convention de collecte des huiles usagées avec le repreneur SEVIA ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de collecte des huiles usagées et tout document s'y rapportant.

**N° dB.2022.126 - Accord-cadre relatif aux travaux d'évolution et de maintenance du dispositif de vidéo protection de la voie publique, du réseau fibres optiques et des applicatifs IP relatifs à la gestion centralisée du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
Marché vidéo protection.**

- 1) d'approuver le renouvellement de l'accord cadre relatif aux travaux d'évolution et de maintenance du dispositif de vidéo protection de la voie publique, du réseau fibres optiques et des applicatifs IP relatifs à la gestion centralisée du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'approuver l'accord-cadre à bons de commande passé avec l'entreprise AURASSI SAS pour une durée totale de 4 ans et pour un montant maximum de 20 000 000 € HT soit 24 000 000 € TTC ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord-cadre et tout document s'y rapportant.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Bureau.